



# Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

Le 7 décembre 2022

**DEC-2022-12-30**

PTO/Centre juridique/TV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20221207-DEC-2022-12-30-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2023

## DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté n°2020-PERM-131 de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bruges du 27 juillet 2020 reçu à la Préfecture de la Gironde le 07 août 2020 portant délégation de signature à Madame Nathalie GRIN, Vice-présidente du CCAS,

**CONSIDÉRANT** que le CCAS de Bruges a sollicité l'Association KIEKI dont le siège social est situé 24 rue du 14 juillet à TALENCE (33400), représentée par Monsieur Mathieu VANBERGUE en sa qualité de Président, pour la réalisation d'un concert Vali (sieste musicale) dans le cadre de la « Journée pédagogique du service Petite Enfance » qui aura lieu le lundi 2 janvier 2023.

**La Présidente du CCAS DÉCIDE,**

- **De signer** le contrat de prestation d'animation avec **l'Association KIEKI** (SIRET 483 071 759 00029), pour l'organisation d'un concert Vali (sieste musicale) lors de la « Journée pédagogique du service Petite Enfance » le 2 janvier 2023 qui se tiendra au sein dudit service.
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme totale de **260,66€ HT soit 275,00€ TTC (TVA 5,5%)** au titre de cette prestation.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS  
Pour la Présidente et par délégation  
La Vice-présidente du CCAS

  
Nathalie GRIN